

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 7 juin 2012**



Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	MM. François Mégevand Yannick Dupraz Mme Coranda Pierrehumbert	président vice-président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Julia Collis, Jennifer Gabaz, Isabelle Meier, Corinne Ménétrety, Ania Schwab, Valérie Sella MM. André Favre, Jean-François Jordan, Jean-Baptiste Leclercq, Jacques Petitpierre, Léon Piller, Florio Togni	
Personnel communal	M. Michel Vazquez	secrétaire général
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme Jennifer Gabaz, M. Jean-Baptiste Leclercq	conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2012
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications du Maire
4. Présentation du plan financier communal
5. Projets de délibérations :
 - **08/2012** : Ouverture d'un crédit d'engagement pour l'amélioration de l'éclairage et la surélévation des clôtures du Centre sportif de Rouelbeau
 - **09/2012** : Complément à la délibération 13/2010 votée par le Conseil municipal le 11 novembre 2010 - Dégrèvement du local immatriculé au feuillet 1691 n° 20 de la commune de Meinier des effets des cédules hypothécaires
6. Rapports des commissions
7. Rapports des représentants au sein des commissions externes
8. Nomination de 2 officiers à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Meinier
9. Divers.

Le Président ouvre la séance à 19h15.

Le Maire présente Brigitte Aellen, nouvelle animatrice sociale engagée depuis début mai en remplacement de Séverine Pochelon, démissionnaire. Elle travaille pour l'instant à 20% et pourra assurer le taux contractuel de 60% dès le 1^{er} septembre 2012, après le délai de congé de son employeur actuel.

Brigitte Aellen décrit ses formations, ses expériences et ses grandes motivations pour le projet intergénérationnel en général et ce poste en particulier. Elle habite sur la Commune depuis 8 ans et se réjouit de se lancer dans cette aventure.

Le Maire complète en précisant qu'elle est mariée, toute la famille est bien intégrée dans la Commune, elle fréquente la ludothèque, ses enfants vont à la crèche et à l'école, etc...

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2012

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en ~~italique barrés~~) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- **Florio Togni** propose de supprimer la dernière phrase du point 4, lettre f) de la page 4.
- **Julia Collis** demande que la composition de la phrase soit modifiée en page 7, point 7, lettre d). **Etienne Murisier** signale que le problème dont il était question à ce point 7d) a été réglé depuis. Le poteau était bloqué.
- Enfin, **le Maire** demande l'ajout suivant, page 7, point 7, lettre e), second paragraphe :
→ «...voici une quinzaine de jours, Monsieur François Longchamp, **Conseiller d'Etat**, a rapporté sur le processus... ».

2. Communications du Bureau du Conseil

a) **Avivo**

Le Président lit le courrier qui lui est parvenu, traitant des prestations sociales communales aux rentiers AVS/AI à revenus modestes.

Le Maire précise que l'Exécutif n'est pas entré en matière, car le Conseiller d'Etat, M. Longchamp, avait fait voici quelques mois une démonstration assez concluante : en versant une aide financière communale, cela pouvait avoir l'effet pervers de faire dépasser le seuil permettant aux rentiers d'avoir droit à l'aide sociale cantonale, ce qui finalement les menaient à une précarité plus importante.

b) **Droit de veto du Conseil municipal sur les décisions prises en AG par l'ACG**

Le Président lit la partie du courrier traitant de la décision prise par l'ACG et qui pourrait susciter l'opposition du Conseil - **ndr** : par le biais d'une résolution à voter.

Le Maire rappelle les principes de ce droit de veto sur les subventions octroyées par le Fonds intercommunal. Il précise que ces décisions sont prises à la majorité des Autorités exécutives des Communes présentes aux assemblées de l'ACG. Pas d'opposition du Conseil.

3. Communications du Maire

a) Garderie

Le Maire signale qu'en raison de la baisse de fréquentation du jardin d'enfants et de la réorganisation interne à la Petite enfance, en concertation avec Mme Berg, Directrice et après discussion avec Anne-Lise Marty, il a été nécessaire de cesser notre collaboration avec cette dernière. **Alain Corthay** rajoute que cette nouvelle toute fraîche n'a pas été discutée en commission, mais l'été arrivant, il était préférable d'en parler aujourd'hui plutôt que de l'apprendre aux Promotions ou ailleurs. **Le Maire** souligne que le poste d'Anne-Lise avait été défini dès le départ comme étant complémentaire et susceptible d'être supprimé selon les besoins en effectif.

b) Compte-rendu administratif et financier de l'exercice 2011

Les Président-e-s des commissions sont prié-e-s de rendre, avant le 15 juillet, le rapport annuel des activités de la commission pour la période allant de juin 2011 à mai 2012, rappelle **le Maire**.

c) Inauguration de l'espace intergénérationnel au centre du village

Etienne Murisier donne rendez-vous aux conseillers sur la terrasse du restaurant le Tilleul le 9 juin à 9h30. Rôles des autorités : répondre aux questions, accompagnement lors des visites en s'éparpillant un peu dans les locaux, essayer de diluer avec diplomatie les groupes trop nombreux selon les endroits, pour permettre aux autres et aux officiels une visite optimale.

d) Promotions

Rendez-vous fixé le 30 juin à 16h00 pour le départ du cortège, sur la route de la Repentance entre la ferme Desbiolles et l'école, indique **Alain Corthay**. L'itinéraire a été changé pour permettre aux autres enfants et aux frères et sœurs de se croiser, selon souhait des enseignants et des jardinières d'enfants, soit : Repentance, chemin du Stade, route de Gy jusqu'à l'église et demi-tour pour revenir sur la salle communale.

Les enseignants reviennent régulièrement à la charge quant au changement d'heure (samedi matin), voire de jour (vendredi) pour les promotions. Il n'est pas pour ce changement à titre personnel, car il est difficile d'organiser cette manifestation à ces heures-là. Il procède à un petit sondage auprès des conseillers pour avoir leur avis, car la question va être rediscutée avec les enseignants lundi pour l'année prochaine. Plusieurs opinions sont exprimées et personne n'est en faveur d'un changement, pour les raisons suivantes, entre autres :

- Si l'on passe au vendredi soir, les enfants ne profiteraient pas des promotions, car les parents partiraient pour certains en vacances dès le vendredi soir.
- Plusieurs communes organisent les promos le samedi matin, mais il serait difficile d'avoir le matériel (manèges, etc.) à disposition pour toutes les communes alentours, si elles exploitent le même créneau horaire.

4. Présentation du plan financier communal

En préambule, **Jean-François Jordan** rappelle que l'assemblée est conviée chez lui en fin de séance pour le repas de fin de Présidence qu'il offre, Marco offrant sa Caipirinha faite maison pour l'apéro.

Il passe au plan financier décennal et précise que celui-ci ne tient pas compte de l'extension de la zone sportive, ni du PSD de la Pallanterie ; par ailleurs, il est basé sur un centime additionnel constant. Il projette ensuite un diaporama pour présenter ce plan, qui a été élaboré avec le Maire, le comptable et présenté à la commission des Finances et à l'Exécutif.

Pour couvrir les dépenses, le plan décennal prévoit, s'il n'y a pas de modification majeure des hypothèses actuelles, de devoir progressivement réduire à zéro la provision pour pertes sur débiteurs - actuellement à 100%, soit environ 2.5 millions de francs. Toutefois, il précise qu'une dissolution complète n'est pas souhaitable ; si la situation future l'exige, il faudra adapter les budgets en conséquence. Par ailleurs, il n'est pas impossible que les revenus soient supérieurs aux prévisions prises en compte dans ce plan.

Il est proposé que dès 2013, la commission des Finances préavise toute demande d'investissement sous l'angle de ce plan financier décennal, afin de mieux coller aux projections et de faire face au risque de dérives financières éventuelles. **Le Maire** rajoute que les projections présentées permettront de mieux planifier les investissements futurs.

Le Président remercie Jean-François Jordan pour cette présentation.

5. Projets de délibérations

- **08/2012** : Ouverture d'un crédit d'engagement pour l'amélioration de l'éclairage et la surélévation des clôtures du Centre sportif de Rouelbeau

Le Président lit la délibération.

Le Maire précise que les rentrées des soumissions sont inférieures à l'estimation des coûts. Il est par conséquent possible de baisser le crédit à Fr. 400'000.-, ce qui est accepté par le Conseil. **Etienne Murisier** rajoute que des disparités existent entre les soumissionnaires, qui vont être reçus prochainement. Ce coût global assez élevé est en partie dû aux modifications intervenues dernièrement quant aux règles à respecter pour les conduites Gaznat ; en effet, les directives modifiées récemment exigent que les travaux soient effectués à une distance supérieure des canalisations existantes. Début de la réalisation en septembre.

André Favre s'étonne que ce surcoût important ne permette d'obtenir aucune subvention ou indemnisation de la part des responsables (Etat, SIG ou autre ?) qui nous ont imposé cette version à 2 poteaux d'éclairage, option qui devait garantir selon eux l'homologation des terrains jusqu'en 1^{ère} ligue, alors qu'ils ne le sont actuellement même pas pour la 3^{ème}.

Etienne Murisier précise que les filets représentent environ Fr. 70'000.- du crédit. Il indique ensuite que la responsabilité de la limitation à 2 poteaux revient au Grand Conseil, qui a refusé que la demande d'autorisation de construire en prévoit davantage. Un débat s'ensuit.

Avec ce qui s'est produit avec la première version qui devait assurer l'homologation, **André Favre** et **Florio Togni** font remarquer que la question est de savoir si elle sera cette fois vraiment garantie avec 4 mâts supplémentaires ! L'erreur des "spécialistes" peut en effet théoriquement se répéter... **Le Maire** rajoute que la décision des 2 mâts découle d'un choix politique lié à l'environnement ; nous avons pris un avocat pour tenter d'obtenir l'autorisation de construire avec plus de mâts, en vain. Il aurait fallu investir de gros moyens

via de longues procédures d'opposition pour tenter d'infléchir leur décision, mais étant donné qu'il assuraient que cet éclairage à 2 mâts était suffisant, nous en sommes restés là.

Après une seconde prolongation des débats, le Conseil se prononce :

- ▶ **Le Conseil vote et accepte le crédit par 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.**
(délibération votée en annexe)
- **09/2012** : Complément à la délibération 13/2010 votée par le Conseil municipal le 11 novembre 2010 - Dégrèvement du local immatriculé au feuillet 1691 n° 20 de la commune de Meinier des effets des cédulas hypothécaires

Le Maire et Michel Vazquez expliquent les raisons et la nécessité de cette délibération.

Le Président lit la partie décisionnelle de la délibération.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

6. Rapports des commissions

a) Finances (FIN)

Rien à signaler, selon **Jean-François Jordan**.

b) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

Julia Collis signale qu'ils ont dit au revoir à Séverine et accueilli Brigitte.

Ils ont réfléchi sur les repères quant à l'organisation des dons et l'organisation de la sortie des Aînés.

Vendredi 22 l'après-midi, la Maison des Associations organise une conférence sur la déqualification professionnelle des femmes migrantes qualifiées, quel impact et quelles solutions à l'échelle de Genève.

c) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

Florio Togni fait part de la réunion réseau jeunesse qui a démontré son utilité, c'est un bon instrument de travail.

Une rencontre a eu lieu avec la Directrice pour des petits réglages sur la question de la crèche et du jardin d'enfants.

d) Environnement, Routes & Agriculture (ERA)

Rien de particulier, indique **Léon Piller**, hormis les travaux d'aménagement de la route de Compois vers Essert jusqu'à la route de la Capite, qui débiteront le 20 juin pour une durée de 3 semaines, signale **André Favre**, qui a assisté à une réunion hier. Des déviations seront mises en place par étapes. **Etienne Murisier** rajoute que le même travail va se faire à la même période entre le hameau de Compois et le giratoire de Jussy.

e) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

Un concert avec M. Tirabosco est prévu le 2 septembre, rapporte **André Favre**, ainsi qu'un autre à l'église de Meinier, encore à fixer.

Tout est en ordre pour le 1^{er} Août, l'orateur sera l'ancien conservateur du Château de Penthes.

Pour le Festival Antigél, rien de particulier n'a été discuté pour 2013, il faudra renégocier les conditions pour 2014.

Sortie du CM le 13 octobre.

Tournoi Junior B : ils essaient de relancer un tournoi international.

La commission s'est posé la question de l'utilisation de l'ancien local de vote et réfléchit à la proposition d'en faire une salle d'exposition pour les communiens / artisans, voire d'autres.

f) Bâtiments & Aménagement (BAM)

La Rampe a demandé de pouvoir utiliser les anciens locaux de la petite enfance cet été pour les centres aérés, indique **Corinne Ménétreay**. Des travaux de peinture vont être effectués.

g) Information, Communication & Votations (ICV)

Le documentaire, qui sera visible en boucle le 9 juin lors de l'inauguration du Centre du village, va être projeté en "première mondiale" chez Jean-François Jordan ce soir, signale son concepteur, **Jacques Petitpierre**. Ce premier volet est une des parties du DVD en cours de réalisation, qui relatera l'histoire et la construction du Centre du village.

h) Réclamations (REC)

Ràs selon **le Président**.

7. Rapports des représentants au sein des commissions externes**a) Groupelement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)**

Rien de particulier selon **Jean-François Jordan**, la prochaine réunion a lieu dans 15 jours et sera résumée lors de la séance du Conseil de septembre.

b) GIPE (Groupelement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Alain Corthay a eu beaucoup de plaisir à visiter la crèche - comme d'autres il l'espère, qui a fait un super travail pour l'inauguration. Les difficultés au niveau architectural s'estompent peu à peu avec les solutions trouvées au fur et à mesure.

c) Amadeus

Florio Togni a assisté à l'Assemblée générale le 5 juin. Deux jeunes femmes ont été nommées Directrices, Mmes Claire Brawand et Eve-Anouk Jebejian. Le Comité a exprimé sa reconnaissance à la Commune pour son engagement financier, les infrastructures et l'aide apportée pour le Festival.

d) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Isabelle Meier déclare tout d'abord que M. Boichat de SIG a présenté le projet photovoltaïque hier. Soit la Fondation procédait à l'achat des installations, ce qui reviendrait à environ Fr. 500'000.-, soit l'installation était payée par SIG - solution finalement retenue, la production d'électricité servant aux communs du bâtiment et sera revendue éventuellement aux communs des bâtiments voisins, voire aux deux communes si la production est excédentaire. 910m² de panneaux seront posés, car si la moitié était posée, le coût d'un rajout futur serait beaucoup trop important.

Deuxio, un problème est apparu, un locataire facturant un loyer trop élevé (+6.5% au lieu des 4% admis) à son sous-locataire. Ce cas et les statuts correspondants sont en discussion.

Tertio, la famille Perret semble maintenant plus ouverte à la modification / agrandissement de la zone, sur la base des propositions à l'étude.

e) Communes-Ecole

Tout va bien selon **Julia Collis**. Si des communiens expriment des besoins particuliers, il faut les communiquer. Des cours plus modulaires sont à l'étude.

C'est le tour de Meinier d'inviter Communes-Ecole et les autres représentants des Communes à un repas (environ une vingtaine de personnes). La date a été fixée au 29 août 2012.

f) Pompiers

Rendez-vous le 16 et 17 juin pour le 175^{ème} de la Cie, selon **André Favre**. Le programme a été envoyé à tous. Il serait sympathique de participer pour faire ce fameux casque composé de 2'000 personnes.

g) Fanfare

Le Président remercie le Président de la Fanfare, qui l'a convié à leur sortie de 3 jours à Strasbourg à Pentecôte, avec une prestation très applaudie.

8. Nomination de 2 officiers à la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Meinier

Le Maire transmet l'information reçue de la Sécurité civile, indiquant que le Caporal Joël Béné et le Sergent Christophe Berthelet ont obtenu un bon résultat à l'école d'officiers sapeur pompier qu'ils ont suivie en 2012. Ils faut donc préavisier leurs nouveaux grades de Lieutenant.

Le Conseil vote et accepte par acclamation et à 12 voix pour, soit à l'unanimité, les deux nouveaux officiers.

9. Divers

a) Modélisme

Yannick Dupraz s'est renseigné auprès de la Police, suite à la remarque d'Isabelle Meier quant au bruit occasionné par les utilisateurs de modèles réduits sur la route de Corsinge. La Police lui a répondu qu'ils ne pouvaient pas sanctionner ces personnes. Yannick s'est arrêté pour discuter avec ces utilisateurs, qui lui ont dit qu'ils ne faisaient jamais voler leurs engins le dimanche matin et ils ont fait une démonstration de leurs appareils : ils font tellement peu de bruit qu'à 20 mètres, Yannick n'entendait plus rien. Ils ont précisé qu'ils avaient auparavant un avion bruyant, mais ils ne l'utilisent plus du tout.

b) Plan directeur communal de Collonge-Bellerive

Il continue en signalant qu'il s'est rendu à la présentation dudit Plan à Collonge-Bellerive, qui traitait aussi des 2'500 logements sur la route de Thonon et des 3'000 emplois prévus. La Commune rassurait ses habitants, en montrant un plan sur lequel ce développement était clairement en grande partie sur la Repentance et concernait donc peu Collonge. Il a aussi été interloqué d'entendre de leur part, qu'ils pourraient profiter du parking du Centre sportif de Rouelbeau (CSR) pour développer la zone artisanale, ainsi les artisans pourraient se parquer dans ce parking la journée et il serait libre le soir.

Le Maire répond que nous allons leur demander un exemplaire de leur plan directeur communal, pour voir de quoi il retourne. Le projet à la Repentance fait bien partie des versions envisagées, même si Meinier n'est pas d'accord avec celle-ci. Par contre, il n'a jamais entendu parler de cette utilisation à des fins privées du Parking du CSR.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 21h15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 13 septembre 2012 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Coranda Pierrehumbert

.....
François Mégevand

Annexes : délibérations votées



Délibération n° 08

Ouverture d'un crédit d'investissement pour la modification de l'éclairage des terrains de football et la surélévation d'une clôture au Centre sportif de Rouelbeau

Vu les communications et présentations de ces projets au Conseil municipal et au sein des diverses commissions, ainsi qu'au Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau,

vu la nécessité de modifier l'éclairage des terrains de football pour pouvoir obtenir l'homologation de ceux-ci et permettre un éclairage optimal des terrains,

vu la nécessité de surélever la clôture sur le terrain B pour limiter la sortie des ballons de football et pour des raisons de sécurité,

vu les différentes offres reçues des fournisseurs appelés à soumissionner,

vu l'estimation du coût de ces aménagements,

vu la demande d'autorisation de construire n° APA 35729-2, relative à la modification de l'éclairage des terrains de football, accordée par le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) le 2 avril 2012 et l'autorisation de construire définitive complémentaire n° DD 104452-2, relative à la surélévation d'une clôture, accordée par le DCTI le 2 avril 2012,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide

par 10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

1. D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de CHF. 400'000.- pour la modification de l'éclairage des terrains de football et la surélévation d'une clôture au Centre sportif de Rouelbeau,
2. De comptabiliser la dépense prévue d'un montant de CHF. 400'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif;
3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif, après déduction de subventions éventuelles, en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 34.00.331.23 dès l'année qui suit la fin des travaux;
4. D'autoriser le Maire à contracter si nécessaire un emprunt jusqu'à concurrence du montant de CHF. 400'000.-,
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Maire pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 16 juillet 2012.

Meinier, le 15 juin 2012

Le Président du Conseil municipal
François Mégevand



Délibération n° 09

Complément à la délibération 13/2010 votée par le Conseil municipal le 11 novembre 2010

Dégrèvement du local immatriculé au feuillet 1691 n° 20 de la commune de Meinier des effets des cédules hypothécaires

Vu la délibération 13/2010 votée par le Conseil municipal le 11 novembre 2010, relative à la vente du lot de copropriété N° 3.06 - atelier au 1er étage - du droit de superficie distinct et permanent (ddp) immatriculé au feuillet n° 1691 de Meinier et cession de servitude d'usage de l'emplacement de parking extérieur N° 30 du ddp immatriculé au feuillet 1691 de la Commune de Meinier, ce lot et cette servitude d'usage étant constitués sur la parcelle N° 1647, sise au chemin de la Pallanterie 11, la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie,

vu que l'acte notarié y relatif spécifiait que les locaux immatriculés au feuillet 1691 N° 20 de Meinier étaient libres d'inscription hypothécaire,

vu le projet d'acte complémentaire établi par Me Laurent Brechtbuhl, notaire à Genève, les parties déclarant dégrever le local susmentionné des effets des cédules hypothécaires, au porteur, au capital de Fr. 145'021.-, de Fr. 99'970.-, de Fr. 423'334.-, de Fr. 304'987.-, de Fr. 358'332.-, de Fr. 354'971.-, de Fr. 87'527.- et de Fr. 190'858.- en premier et parité de rang susvisées,

vu les statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après FITIAP), adoptés par délibération du Conseil municipal du 11 septembre 1995 et approuvés par un arrêté du Conseil d'Etat du 8 novembre 1995,

vu les articles 80A al. 2 de la Constitution de la République et Canton de Genève, 30 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 13 des statuts de la FITIAP,

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal
 décide
 par 12 voix pour, soit à l'unanimité**

D'approuver le présent complément à la délibération 13/2010 votée par le Conseil municipal le 11 novembre 2010 (relative à la vente du lot de copropriété N° 3.06 - atelier au 1er étage - du droit de superficie distinct et permanent immatriculé au feuillet n° 1691 de Meinier et cession de servitude d'usage de l'emplacement de parking extérieur N° 30 du ddp immatriculé au feuillet 1691 de la Commune de Meinier, ce lot et cette servitude d'usage étant constitués sur la parcelle N° 1647, sise au chemin de la Pallanterie 11, la parcelle et le ddp étant propriété de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie), le présent complément étant destiné à dégrever le local susmentionné des effets des cédules hypothécaires, au porteur, au capital de Fr. 145'021.-, de Fr. 99'970.-, de Fr. 423'334.-, de Fr. 304'987.-, de Fr. 358'332.-, de Fr. 354'971.-, de Fr. 87'527.- et de Fr. 190'858.- en premier et parité de rang susvisées ; ensuite de ce dégrèvement, dont la Commune de Meinier détient les cédules hypothécaires au porteur, le local immatriculé au feuillet n°1692 N° 20 de la Commune de Meinier se trouvera ainsi libre et franc de toute inscription hypothécaire.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 16 juillet 2012.

Meinier, le 15 juin 2012

Le Président du Conseil municipal
François Mégevand